

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le contrat de ville « **engagements quartiers 2030** » propose un cadre d'action au bénéfice des quartiers les plus en difficultés des communes de l'ensemble de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la **cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale**.

La convention territoriale de Lyon précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon, elle est accessible ici :

<https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/convention-territoriale-de-lyon-20242030>

Ces documents ont été construits dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos territoires et dans un échange constant avec ses habitants.

Le renforcement constant de la mobilisation des ressources de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers de la géographie prioritaire (légale partagée avec l'Etat -Quartiers Politique de la Ville- et celle construite avec la Métropole de Lyon -Quartiers Populaires Métropolitains-) ainsi qu'à leur bonne inclusion dans le tissu de la Ville est la marque des orientations partagées par l'ensemble des signataires.

Le Contrat de ville et la Convention territoriale de Lyon sont mis en œuvre dans une période où le besoin de renforcement de la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux n'a jamais été aussi prégnant pour faire face à la montée des antagonismes sociaux se traduisant par une hausse des violences symboliques, verbales et physiques.

Aussi, tout projet qui vise, par son action, à renforcer le lien social émancipateur sera examiné avec la plus grande attention. Ce, d'autant plus quand il visera à favoriser les mixités sociales, de genre, d'âge ou culturelles, tout particulièrement pour entretenir et renforcer une interconnaissance et une capacité à construire ensemble au-delà des différences. Ou encore lorsque le projet facilitera le développement des capacités et pouvoirs d'agir des habitants les plus précaires par l'accompagnement, la constitution ou le renforcement de collectifs.

Une déclinaison des enjeux spécifiques à la Direction de la santé dans les quartiers prioritaires de la politique de ville est produite dans le volet «Santé» de la convention territoriale de Lyon que les porteurs de projets pourront consulter.

C'est dans cette dynamique que la Ville de Lyon poursuit sa politique en matière de santé, au regard des besoins identifiés sur les territoires et au plus près des habitantes et habitants, en lien avec les orientations définies par son **Contrat Local de Santé 2022-2027** qui s'articulent autour de 4 axes, à savoir :

- Promouvoir des milieux de vie favorables à la santé et au bien-être de tous ;
- Développer et améliorer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé ;
- Favoriser un accès à la santé et aux droits de santé pour tous ;
- Développer la coordination, la mise en réseau et l'expertise de l'écosystème des acteurs du champ de la santé.

A ceux-là s'ajoute un axe transversal promouvant **l'approche « One Health »** (une seule santé) afin d'agir de manière globale, en intégrant les liens entre santé humaine, santé animale et santé environnementale.

Ainsi, il s'agit de maintenir une attention particulière aux personnes les plus vulnérables, dans une démarche de **réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé**.

En complément, **les Ateliers Santé Ville** mettent en œuvre les orientations de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires définis par l'Etat, en prenant en compte les particularités de chaque territoire et les besoins spécifiques qui en découlent.

Le présent appel à projet portant sur le volet santé de la politique de la ville, se concentrent sur 4 objectifs :

1) Faciliter l'accès aux droits de santé et aux soins :

- Renforcer la médiation en santé comme levier clé
- Renforcer l'accompagnement des parcours de soin : dépistages, santé physique avec une attention particulière aux publics éloignés
- Contribuer à une offre de proximité de première écoute psychologique à destination des adultes, des jeunes

2) Développer des actions de prévention / promotion de la santé :

- Mettre en place des actions dans les domaines de l'alimentation, l'activité physique, le sport-santé, les addictions, la santé sexuelle, la santé mentale.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie par des dispositifs d'accès/maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques
- Mener des actions de sensibilisation aux impacts du numérique
- Mener des actions d'éducation pour la santé en lien avec la santé animale et la santé environnement (approche One Health)

3) Soutenir l'offre de soins de proximité :

- Enrichir le partenariat entre les Ateliers Santé Ville et les conseils locaux de santé mentale, les CPTS et les Maisons de Santé Pluri-professionnelles et centres de santé pour contribuer au renforcement des parcours de santé
- Renforcer l'offre de soins et soutenir l'installation des professionnels de santé

4) Prévention et réduction des risques liés aux pollutions et promotion de la santé environnementale :

- Agir contre l'exposition aux polluants et aux perturbateurs endocriniens, mener des actions de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur et le bien-habiter

Il est attendu des porteurs de projet que les actions proposées en réponse au présent appel à projet se déploient dans un ou plusieurs des territoires politiques de la ville.

Les projets de territoire définissant les priorités thématiques dont la santé pour chaque quartier politique de la ville, sont également accessibles sur le site :

<https://www.polville.lyon.fr/des-quartiers-lechelle-de-la-ville/les-territoires>

Par ailleurs, dans le cadre de notre action de politique générale et notre engagement « Lyon climatiquement neutre en 2030 », il est attendu des structures porteuses de projet de respecter **des critères d'éco-responsabilité et d'inclusivité**. Vous pourrez répondre à un questionnaire joint à ce courrier.

Pour pouvoir être instruite, votre demande de subvention doit être déposée avant le **14 novembre 2025** sur le portail des aides de la Ville de Lyon en copiant ce lien dans votre moteur de recherche : <https://subventions-aides.lyon.fr/>

Nous vous invitons à déposer un dossier par projet et vous remercions de bien indiquer l'année d'exercice 2026. Votre dossier sera à orienter dans le télé-service « **appel à projet santé politique de la ville** »

Vous pourrez être invités à des rencontres organisées par la Ville en présence des co-financeurs institutionnels afin de vous permettre de faire une présentation de votre dossier de demande de subvention.

Pour les porteurs de projets ou associations déjà financés par la Ville de Lyon en 2025, nous attirons votre attention sur le fait que les fiches bilan des actions doivent être adressées au 31/01/2026 au plus tard pour finaliser l'instruction administrative de la demande de subvention.

Pour toute question relative à votre dépôt de dossier ou à une difficulté rencontrée, nous vous invitons à contacter notre service par courriel: [subventions.sante@mairie-lyon.fr/](mailto:subventions.sante@mairie-lyon.fr) ou par téléphone tél : 0472691760. En lien avec l'équipe des coordinateurs.rices de santé de la Direction de la Santé, la gestionnaire administrative vous apportera son support.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Céline de LAURENS
Adjointe au Maire
en charge de la Délégation
Santé - Prévention - Santé Environnementale

Jean-Luc GIRAULT
Adjoint au Maire
en charge des Actions Citoyennes
et de la Politique de la Ville